Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

| Title - Sujet | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|
| Jet mill et classificateur | | | |
| Solicitation No N° de l'invitat | ion | Date | |
| 31026-165934/A | 1011 | 2016-09 | 0-21 |
| Client Reference No N° de rés 31026-16-5934 | férence du client | | |
| GETS Reference No N° de ré PW-\$MTA-280-14045 | férence de SEAG | | |
| File No N° de dossier MTA-6-39198 (280) | CCC No./N° CCC - FMS | No./N° VI | ME |
| Solicitation Closes | - L'invitation pre | end fin | Time Zone Fuseau horaire |
| at - à 02:00 PM Heure Avancée de l'I on - le 2016-11-01 HAE | | | |
| F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: | Other-Autre: | | |
| Address Enquiries to: - Adress Blanchet, Annie A. | er toutes questions à: | - 1 | uyer ld - ld de l'acheteur ta280 |
| Telephone No N° de téléphone (514) 496-3519 () | | FAX No N° de FAX (514) 496-3822 | |
| Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service CONSEIL NATIONAL DE RE ÉDIFICE BOUCHERVILLE 75, BOUL.DE MORTAGNE BOUCHERVILLE Québec J4B6Y4 Canada | es et construction: | ADA | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--|--|--|
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de | Pontronronour | | | |
| - Transcent Section Se | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Telephone No N° de téléphone | | | | |
| Facsimile No N° de télécopieur | | | | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm | | | | |
| (type or print) | | | | |
| Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ | | | | |
| de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | | | |
| | | | | |
| Signature | Date | | | |



Item Article

| | Public Works and Travaux publics et Government Services Services gouverner Canada | ublics et ouvernementaux | | | | | N° du document31026-165934/A |)) | Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions | Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|------------|----------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| | Description | | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qtý Qté | U. of I. U. de D. | Ontr Price/Prx unitaire FOB/FAM Destination Pla | x unitaire AM Plant/Usine | Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte | Del. Offered Liv. offerte |
| ι.Ψ | Jet mill et classificateur | | 31026 | 31026 | 1 | CHA | \$ | XXXXXXXXX | | |



N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

31026-165934/A mta280

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Besoin
- 2. Compte rendu
- Accord commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe **A** Énoncé des besoins Annexe **B** Base de paiement

31026-165934/A mta280

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

mta280

31026-165934/A

 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 31026-165934

File No. - N° du dossier MTA-6-39198

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

31026-165934/A mta280

 $N^{\circ} \; \text{de r\'ef. du client - Client Ref. No.} \qquad \qquad \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \qquad \qquad N^{\circ} \; \text{CCC / CCC No./ N}^{\circ} \; \text{VME - FMS}$

31026-165934 MTA-6-39198

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) copies papier)
Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)

Section III: Attestations (un (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

31026-165934/A mta280

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs du produit que vous offrez (ex. dessin, fiche, croquis, etc.) ou un descriptif afin de permettre son évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

Vous devez démontrer dans votre soumission technique que votre produit est conforme avec les caractéristiques 3.3 et 3.4 mentionnées à l'Annexe « A », Section 3, Spécifications techniques obligatoires.

Note: Les spécifications 3.1, 3.2, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8 et 3.9 ne sont pas à démontrer, mais demeurent des spécifications obligatoires à rencontrer.

4.1.1.2 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe « A» Section 3, Spécifications techniques obligatoires.

4.1.2 Évaluation financière

Montant total de l'évaluation financière : Somme du prix des articles 1 et 2 mentionné à l'Annexe « B ».

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du $Guide\ des\ CCUA\ \underline{A0031T}\ (2010-08-16),\ Méthode\ de\ sélection$ - critères techniques obligatoires

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

mta280

31026-165934/A

 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 31026-165934

File No. - N° du dossier MTA-6-39198

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

31026-165934/A mta280

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programm_econtrats_federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

31026-165934/A mta280

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus le plus rapidement possible.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Annie Blanchet

Titre: Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 514-496-3519 Télécopieur : 514-496-3822

Courriel: annie.blanchet@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

mta280

31026-165934/A

31026-165934

File No. - N° du dossier MTA-6-39198

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Responsable technique

| Le responsable | technique pour le contrat est : |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom : | |
| Titre : | |
| Organisation <i>:</i> _ | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Télécopieur : | |
| Courriel : | |
| exécutés dans technique des t le responsable à l'énoncé des | technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu ravaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporte travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une contrat émise par l'autorité contractante. |
| 6.5.3 Représ | sentant de l'entrepreneur |
| Le représentan | t de l'entrepreneur est : |
| Nom : | |
| Titre : | |
| Organisation : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Télécopieur : _ | |
| Courriel : | |
| | |
| 6.6. Paieme | |
| 6.6.1 Base d | e palement |
| l'entrepreneur ferme(s) » OL dans « l'anne de l'attribution | e remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, sera payé (insérer « un prix ferme » OU « un(des) prix unitaire(s) U « un (des) prix de lot ferme(s) » précisé(s) dans (insérer « le contrat » OU exe »), selon un montant total de \$ (insérer le montant au moment du contrat). Les droits de douane (insérer « sont inclus », « sont « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus. |
| | e paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces |

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

31026-165934/A mta280

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* <u>H1000C</u> (2008-05-12), Paiement unique Clause du *Guide des CCUA* <u>C2000C</u> (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

 N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. N° de la de l'acheteur - Buyer ID

31026-165934/A mta280

 N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

31026-165934 MTA-6-39198

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA $\underline{A9068C}$ (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* <u>G1005C</u> (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

mta280

31026-165934/A

31026-165934

File No. - N° du dossier MTA-6-39198

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» BESOIN

1. Objectif

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) désire acquérir un la capacité de microniser et de classifier des poudres sèches à l'aide d'un jet mill et d'un classificateur à air respectivement. L'équipement se veut une addition indispensable à plusieurs projets et l'équipement présentement non-disponible ne permet pas de livrer les projets à temps. Par conséquent, l'équipement devra être livré clé en main aux installations du CNRC à Boucherville, Québec.

2. Contraintes

- 2.1 Le ou les équipements doivent occuper un espace d'une profondeur maximale de 1 m, d'une longueur maximale de 1.75 m et d'une hauteur maximale de 1 m. L'installation doit se faire sur une table ou un comptoir d'une profondeur de laboratoire.
- 2.2 La pression d'air comprimé maximale disponible pour l'équipement ne dépasse pas 120 psi et un débit de 8 m³/min.
- 2.3 L'alimentation électrique disponible est : AC 120V 60 Hz 1 phase, AC208V 60 hz 3 phase et AC600 V 60 hz 3 phase

3. Spécifications techniques obligatoires

- 3.1 L'équipement ne doit pas nécessiter l'intervention humaine lors d'un cycle de fonctionnement. Le mode opératoire peut être manuel ou programmé.
- 3.2 L'équipement ne nécessite pas plus de 200 g de matériel de départ pour pouvoir fonctionner efficacement.
- 3.3 L'équipement utilise un module « Jet Mill » afin de microniser des particules d'une taille initiale de -100 mesh en des particules de 2 à 100 μ m de diamètre
- 3.4 L'équipement utilise un module classificateur à air afin de classifier des poudres sèches ayant une plage de diamètre moyen centrée entre 2 et 100 µm.
- 3.5 Le processus de transformation de la poudre doit se produire dans une enceinte fermée contenant la poussière.
- 3.6 L'atmosphère de la chambre de transformation de la poudre peut être choisit entre un gaz inerte ou de l'air.
- 3.7 Le matériel de construction de toutes les surfaces en contact avec la poudre doivent être d'un acier grade 304, 316 ou 316L.
- 3.8 Les poussières fines générées lors du processus de transformation et de classification doivent être capturées par un filtre capable de filtrer 99,97 % des particules > 0.3 µm.

31026-165934/A mta280

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

3.9 Étiquetage et Panneau de contrôle

- 3.9.1 Un panneau de contrôle(GUI) accessible en tout temps doit permettre le démarrage et l'arrêt de la machine, de prendre la lecture et de changer les paramètres d'opération.
- 3.9.2 L'étiquetage et l'interface (GUI) doivent être en français et/ou en anglais
- 3.9.3 Un bouton d'arrêt d'urgence doit être accessible en tout temps.
- 3.9.4 Un système de sécurité empêche d'opérer la machine si des pièces mobiles sont exposées.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

mta280

31026-165934/A

31026-165934

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier MTA-6-39198

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau des spécifications techniques obligatoires

| | | Spécifier l'endroit dans la documentation de la soumission où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées. |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.1 | L'équipement ne doit pas nécessiter l'intervention humaine lors d'un cycle de fonctionnement. Le mode opératoire peut être manuel ou programmé. | |
| 3.2 | L'équipement ne nécessite pas plus de 200 g de matériel de départ pour pouvoir fonctionner efficacement. | |
| 3.3 | L'équipement utilise un module « Jet Mill » afin de microniser des particules d'une taille initiale de -100 mesh en des particules de 2 à 100 µm de diamètre | |
| 3.4 | L'équipement utilise un module classificateur à air afin de classifier des poudres sèches ayant une plage de diamètre moyen centrée entre 2 et 100 µm. | |
| 3.5 | Le processus de transformation de la poudre doit se produire dans une enceinte fermée contenant la poussière. | |
| 3.6 | L'atmosphère de la chambre de transformation de la poudre peut être choisit entre un gaz inerte ou de l'air. | |
| 3.7 | Le matériel de construction de toutes les surfaces en contact avec la poudre doivent être d'un acier grade 304, 316 ou 316L. | |
| 3.8 | Les poussières fines générées lors du processus de transformation et de classification doivent être capturées par un filtre capable de filtrer 99,97 % des particules > 0.3 µm. | |
| 3.9 | Étiquetage et Panneau de contrôle | |
| 3.9.1 | Un panneau de contrôle(GUI) accessible en tout temps doit permettre le démarrage et l'arrêt de la machine, de prendre la lecture et de changer les paramètres d'opération. | |
| 3.9.2 | L'étiquetage et l'interface (GUI) doivent être en français et/ou en anglais | |
| 3.9.3 | Un bouton d'arrêt d'urgence doit être accessible en tout temps. | |
| 3.9.4 | Un système de sécurité empêche d'opérer la machine si des pièces mobiles sont exposées. | |

31026-165934/A mta280

 N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 31026-165934 MTA-6-39198

4. Livrables

4.1 Un ensemble d'outils spécifiques à l'équipement doit être fournis.

- 4.2 Une (1) copie de la documentation technique sur l'opération et l'entretien des appareils faisant partie du montage, en anglais ou en français, devra être fournie en copie papier ou sur support électronique.
- 4.3 Une liste des pièces de rechange requises en opération normale.
- 4.4 Garantie et support : Une garantie d'un (1) an incluant le support par courriel, téléphone ou par connexion Internet en 24 heures ou moins suivant un appel de service.
- 4.5 Toutes les étiquettes de sécurité ou d'urgence doivent être en français ou en anglais ou illustrées au moyen d'un pictogramme.
- 4.6 Une preuve documentée que l'équipement est CSA ou c-UL ou certifiés par un organisme reconnu au Québec.
- 4.7 Si l'équipement nécessite tout autre voltage que celui spécifié à la section 2.3, le fournisseur devra fournir le transformateur adéquat
- 4.8 Eau de refroidissement : 15 à 20°C, le diamètre du tuyau et le débit requis devront être communiqués par le fournisseur avant ou à la livraison.

5. Livraison

L'équipement devra être livré au 75 de Mortagne, Boucherville, Québec, Canada, J4B6Y4.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

mta280

31026-165934/A

31026-165934

File No. - N° du dossier

MTA-6-39198

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

| Article | Description | Quantité | Prix |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|
| 1. | Jet mill et classificateur à air selon les spécifications mentionnées à l'Annexe « A » | 1 | \$ |
| 2. | Livraison selon les spécifications mentionnées à l'Annexe « A » | 1 | \$ |
| | | | |